

# **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Commission nationale  
du débat public

**Avis n° 2025 / 19 / ORPINIA / 3 du 5 février 2025 relatif au projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise (47)**

## **La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n° 2024 / 38 / ORPINIA / 1 du 6 mars 2024 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet ORPINIA d'usine de panneaux dérivés de bois à Fargues-sur-Ourbise ;

Vu le bilan des garants de la concertation préalable publié le 19 novembre 2024 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants tirant les enseignements de la concertation préalable publiée le 17 janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

### **CONSTATE QUE :**

le document publié par les maîtres d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en compte, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, argumentations et contributions du public, ainsi que les recommandations formulées par les garants. Les maîtres d'ouvrage indiquent leur volonté de poursuivre la réalisation du projet dans le calendrier prévu.

### **RECOMMANDE QUE :**

les maîtres d'ouvrage s'engagent à poursuivre la démarche d'information et de dialogue avec le territoire, tout au long de l'avancement du projet ;

les maîtres d'ouvrage organisent une réunion publique sur le territoire, fixant un point d'étape sur l'avancée du projet ORPINIA, en amont de l'enquête publique ;

le maître d'ouvrage SWISS KRONO collabore avec l'ensemble des acteurs de la filière pour suivre l'évolution de la ressource bois dans le massif des Landes de Gascogne selon des modalités à définir avec le garant de la concertation continue ;

le site internet de la concertation soit mis à jour et qu'une lettre d'information soit mise en place, afin de mettre à disposition du public l'ensemble des documents, ressources, études, actualités en lien avec l'évolution et l'avancée du projet ;

les maîtres d'ouvrage discutent dans le cadre de la concertation continue, avec la population et les acteurs du territoire, les options des itinéraires routiers et les éventuels aménagements envisagés pour la desserte de la future usine ORPINIA.

Fait le 5 février 2025.

Le président  
M. Papinutti